



ECOLE PRIVEE ST JOSEPH  
3 rue des hauteurs  
85140 L'OIE-ESSARTS EN BOCAGE

Tél : 02 51 66 03 39

Mail : [direction@loie-stjoseph.fr](mailto:direction@loie-stjoseph.fr)



# Circulaire de rentrée

Année 2023/ 2024



# STRUCTURE PEDAGOGIQUE

Les enseignantes et le personnel de l'école sont heureux d'accueillir les enfants et leurs familles pour cette nouvelle année scolaire.

Liste de classe TPS-PS-MS : Mme Bossard Alicia

Liste de classe GS-CP : Mme Réau Emeline

Liste de classe CE1-CE2 : Mme Ripoché Julie (80%)

Mme Rousselot Marie (20%)

Liste de classe CE2-CM1 : Mme Barbotin Victorine

Liste de classe CM2 : Mme Babin Justine (758%)

Mme Pineau Diane (25% + décharge)

Regroupement d'adaptation : Mme Trichet Stéphanie

## PERSONNEL DE L'ECOLE

Mme Durand Fanny : aide maternelle TPS PS MS

Mme Soulard Mélodie : apprentie TPS PS MS

Mme Bonenfant Delphine : aide maternelle GS CP

## EFFECTIFS

L'effectif par classe est le suivant (pour septembre) :

TPS PS MS	22 élèves
GS CP	23 élèves
CE1 CE2	25 élèves
CE2 CM1	26 élèves
CM2	22 élèves

- ✓ **Une réunion d'informations** pour chaque classe sera organisée courant septembre ou au début du mois d'octobre. Les dates seront communiquées la semaine de la rentrée.

## Pré-rentrée

La pré-rentrée se déroulera **vendredi 1er septembre 2023** de 17H à 18H.

## HORAIRES DE L'ECOLE

TPS PS MS GS CP	
Le matin	Portail : à 8H35 et à 12H Classe : 8H45– 12h00
L'après-midi	Portail : à 13H30 et à 16H30-16H45 Classe : 13h30 – 16h30 (TPS PS MS)(pour la sieste le retour se fait pour 13H20) 13H45-16H30 (GS CP) Garderie : 16H45

CE CM	
Le matin	Portail : à 8H35 et à 12H15 Classe : 8H45– 12h15
L'après-midi	Portail : à 13H30 et à 16H30-16H45 Classe : 13H45-16H30 Garderie : 16H45

L'école est ouverte sous surveillance des enseignants **10 minutes** avant le début des cours, le matin (8H35) et **15 minutes** l'après-midi (13H30).  
**Avant, l'enfant est toujours sous la responsabilité de ses parents.**

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, lorsque votre enfant franchit le portail à la sortie de 16H30, il n'est plus sous l'autorité des enseignants. Si des événements se produisent entre l'école et votre domicile, les enseignants ne pourront être tenus pour responsables et ne seront, en aucun cas, chargés de résoudre telle ou telle situation.

## LA SIESTE DES PS ET DES MS

Afin de répondre aux besoins physiologiques des élèves de PS et de MS, l'équipe pédagogique a pris les décisions suivantes :

- ✓ La sieste début à 13H20
- ✓ Les enfants qui rentrent déjeuner à la maison, reviennent à **13H30**, prêts à se coucher pour ne pas perturber la sieste des autres enfants, merci.

## ENTREES ET SORTIES

L'accueil et la sortie de tous les élèves se font dans les classes, sauf les CM2 qui sortent près du portail, le soir. **Les élèves ne ressortent pas sur la cour entre 8h30 et 8h45.**

### ATTENTION !

L'entrée à l'école et le stationnement sont interdits dans l'impasse du Fougerais (même si l'on est en retard).

Les sorties sont assurées par les enseignants. Pour des raisons de sécurité et pour éviter le stationnement sur des terrains privés, tous les parents doivent stationner sur le parking de la salle du Foyer Rural, et seulement sur ce parking, et entrer dans l'école pour récupérer leur(s) enfant(s).

Dès que vous les récupérez, ils ne sont plus sous la responsabilité de l'école.

- ✓ Si votre enfant rentre seul, à pied ou à vélo, il faudra rédiger **une autorisation de sortie**, pour en avertir l'école. Sans ce mot, nous ne laisserons pas votre enfant partir seul.

De même, si une personne autre que les parents vient chercher votre enfant, merci de le signaler par écrit sur cette autorisation de sortie.

## LES ABSENCES / MALADIES

**Les parents doivent impérativement prévenir le jour même l'enseignant** de toute absence de leur enfant (mail classe + copie à la direction ou par téléphone), avant 8H35.

Toute absence doit être **justifiée par un billet d'absence** (papier pour les tps ps ms gs cp ou feuillet présent dans l'agenda des CE-CM).

### Rappel de quelques points :

L'élève inscrit dans un établissement scolaire (public ou privé), est tenu d'y être présent. C'est aussi le cas pour les élèves de maternelle.

Le contrôle et le traitement de l'absentéisme s'effectue d'abord au niveau de l'établissement, puis au niveau de l'académie.

Les seuls motifs légitimes d'absence sont :

✓ la maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux), vous êtes dans ce cas invités à garder votre enfant lorsque celui-ci est malade. **Les enseignants et le personnel d'encadrement ne sont pas autorisés à administrer de médicament à un enfant.**

- ✓ une réunion solennelle de famille,
- ✓ un empêchement causé par une difficulté accidentelle dans les transports,
- ✓ l'absence temporaire des parents lorsque l'enfant les suit.

Les absences pour vacances pendant les périodes d'école ne sont pas autorisées.

Je vous rappelle la marche à suivre pour **toute demande d'autorisation d'absence autre que celles qui sont autorisées :**

- 1- Transmettre au chef d'établissement un document qui formule une demande d'autorisation d'absence
- 2- Si le chef d'établissement juge l'absence abusive, il pourra prévenir les services académiques

Il faut donc s'y prendre à l'avance pour obtenir une réponse rapide. Si la demande est formulée trop tardivement ou pas formulée du tout, cela voudra dire que vous n'avez pas l'autorisation d'absence pour votre enfant.

Si vous décidez de partir, à plusieurs reprises, pour des motifs qui ne sont pas légitimes, je vous rappelle les sanctions possibles spécifiées dans le texte de loi :

« Sans motifs valables justifiant les absences, l'Inspecteur d'Académie demande à l'organisme versant les prestations familiales de suspendre le versement de la part l'organisme versant les prestations familiales

de suspendre le versement de la part d'allocations familiales dues au titre de l'enfant en cause. »

Par conséquent :

Pour signaler une absence vous appelez au **02.51.66.03.39** pour l'école, au **02.51.66.14.53** pour la cantine et au **02.51.66.08.27** pour le centre d'accueil périscolaire. **Nous ne transmettons pas les informations d'un site à l'autre.**

## ASSURANCE SCOLAIRE

Pour les activités scolaires et extra-scolaires l'école souscrit pour vous une assurance « Individuelle Accident ». Vous n'aurez rien à payer. La cotisation est comprise dans les rétributions. Vous pouvez télécharger une attestation d'assurance si besoin en suivant la méthode expliquée lors d'un mail que vous avez reçu en fin d'année scolaire dernière.

## RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS

Nous insistons pour que toute correspondance avec l'école arrive :

✓ Par le biais de cahier, chemise, agenda ou tout autre outil de liaison

✓ Par mail de chaque classe :

Classe PS-MS : [a.bossard@loie-stjoseph.fr](mailto:a.bossard@loie-stjoseph.fr)

Classe GS-CP : [e.reau@loie-stjoseph.fr](mailto:e.reau@loie-stjoseph.fr)

Classe CE1-CE2: [j.ripoche@loie-stjoseph.fr](mailto:j.ripoche@loie-stjoseph.fr) et [m.rousselot@loie-stjoseph.fr](mailto:m.rousselot@loie-stjoseph.fr)

✓ Classe CE2-CM1: [v.barbotin@loie-stjoseph.fr](mailto:v.barbotin@loie-stjoseph.fr)

✓ Classe CM2: [j.babin@loies-stjoseph.fr](mailto:j.babin@loies-stjoseph.fr) et [d.pineau@loie-stjoseph.fr](mailto:d.pineau@loie-stjoseph.fr)

✓ Direction: [direction@loie-stjoseph.fr](mailto:direction@loie-stjoseph.fr)

✓ Pour les chèques, l'argent liquide, les billets de bourriche... il est obligatoire de les mettre dans **une enveloppe avec le nom de l'enfant et d'écrire ce qu'il y a à l'intérieur.** **ATTENTION**, nous évoquons les

ventes de l'école (OGEC et APEL). Tout paiement lié à un organisme, en dehors de l'école (ex : garderie), ne sera pas réceptionné.

Nous vous demandons de ne mettre qu'une seule chose par enveloppe. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte lorsque ces consignes ne seront pas respectées. **Les enseignants s'accorderont le droit de ne pas accepter le paiement, si celui-ci n'est pas sous enveloppe.**

## PROJET PASTORAL

L'école privée Saint Joseph est une école appartenant au réseau des écoles catholiques. C'est pourquoi plusieurs temps de pastorale seront proposés à votre enfant au cours de l'année :

-> des temps forts en lien avec le calendrier liturgique (l'Avent, Pâques, Noël).

-> des temps d'éveil à la foi et de solidarité

-> la catéchèse est un temps spécifique, pour les CE1, CE2, CM1 et CM2.

Il se déroulera le mardi matin de 8h45 à 9h45. Les enfants de ces mêmes classes ne participant pas à ce temps spécifique devront rester chez eux et ne venir qu'à 9h45, à l'école. Pour rappel, la catéchèse aura lieu du **26 septembre 2023 au 11 juin 2024.**

## INSCRIPTIONS

Nous accueillons toute l'année les nouveaux élèves. Pour les élèves nés en 2021, qui rentreraient en TPS, ils seront acceptés en janvier 2024 ou septembre 2024.

Pour une nouvelle rentrée, un aménagement du temps scolaire est possible et souvent souhaitable pour que l'enfant appréhende la vie en collectivité le plus sereinement possible. N'hésitez pas à vous renseigner et à en discuter avec l'enseignante de Maternelle.

## **Restaurant scolaire – ARC EN CIEL DES SAVEURS**

Pour tout changement au niveau du restaurant scolaire (repas occasionnels, absences...), merci de prévenir le personnel directement et les enseignants.

Tél : 02-51-66-14-53

Mail : [absencescantineloie@gmail.com](mailto:absencescantineloie@gmail.com)

### **Informations pratiques**

Se tenir informé :

Un panneau d'informations situé à côté du portail ou sous le préau de l'école, vous donnera différentes informations sur la vie de l'école (demandes diverses, sortie, clubs sportifs, évènements, calendrier scolaire...).

Au cours de l'année, nous vous rencontrerons pour vous présenter le parcours et les progrès de votre enfant. Pour toute question ou inquiétude, n'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignante de votre enfant, ou si besoin avec la cheffe d'établissement.